



STILL INFO

Bulletin d'information municipal

n° 294

Juillet Août 2018

DATES A RETENIR

Lundi 2 juillet : Don du Sang, 17h à 20h, Salle des fêtes

Vendredi 13 juillet : Fête Nationale, 19h, Salle des fêtes

Dimanche 15 juillet : Fête du Patrimoine Industriel, 10h30 à 18h, ancienne tuilerie Sonntag

Dimanche 22 juillet : Marché aux puces, Salle des fêtes et Grand rue.

Samedi 18 au Lundi 20 Août : MESSTI

Permanence UNIAT

UNION DES INVALIDES ET ACCIDENTES DU TRAVAIL
pré-retraités - veuves - retraités de tous régimes

1er samedi du mois
de 10h à 11h à la Mairie

CONTACTS MAIRIE

du Mardi au Vendredi
de 8h00 à 12h00
le Samedi de 9h00 à 11h00
Tél: 03 88 50 00 33
Fax: 03 88 50 15 22
www.stillinfo.fr
accueil@mairiedestill.fr

Mes chers concitoyens,

Le mois de juin est désormais synonyme pour nous tous de risques météorologiques importants. De nombreuses alertes météo ont été nécessaires jusqu'à l'épisode du 6 juin, qui fut critique pour notre territoire. Urmatt, Gresswiller et Niederhaslach furent les communes les plus touchées mais Still aussi a été à nouveau touchée.

Les travaux réalisés à l'été 2017 sur les canalisations de la Grand' Rue, rue des écoles et jusqu'au désableur du stillbach ainsi que l'élargissement des berges du Bitzenbaechel dans son tronçon final, propriété municipale, ont produit des effets positifs. Toutefois plusieurs d'entre vous ont subi l'engorgement du réseau, des coulées dans les sous sols ou pire encore, de l'eau boueuse dans les habitations pour au moins une famille.

La commune travaille activement depuis deux ans à réduire les risques d'inondation. L'étude hydraulique et environnementale commandée suite aux inondations de juin 2016 est actuellement à l'étude par les services de l'Etat notamment. Elle pourra en principe être rendue publique à l'automne. C'est sur cette base que nous allons pouvoir poursuivre les travaux d'aménagement en plaçant nos différents interlocuteurs face à leurs responsabilités. En effet, la question de la gestion des risques hydrauliques incombe aujourd'hui à plusieurs interlocuteurs : Communauté de Communes de Molsheim - Mutzig, Département du Bas-Rhin, Agence de l'eau, Chambre d'Agriculture.

La Commune portera également sa part et se veut la coordinatrice et l'aiguillon de ce vaste partenariat à construire. Les habitants, sur leurs propriétés privées notamment à proximité des cours d'eau ou sur les bassins versants devront également participer activement à cet effort collectif.

Dans cette perspective, nous vous demandons de bien vouloir déclarer en Mairie tout dégât ou observation utile liés aux événements météorologiques du 6 juin afin de pouvoir vérifier nos modèles hydrauliques.

Au delà de ce risque inhérent au climat et au relief spécifique de notre ban communal, ces dernières semaines ont été riches d'évènements associatifs et de rencontres entre habitants. Nous sommes heureux du dynamisme des associations et de la multiplication des fêtes de quartier !

Dans cet esprit, nous vous invitons à la Salle des Fêtes pour la traditionnelle fête patriotique du 13 juillet qui nous réunira autour des étudiants méritants et toute convivialité.

Laurent Hochart, votre maire.

GRANDS ANNIVERSAIRES

JUILLET

M Julien SEYLLER,

né le 22 juillet 1933, fêtera ses 85 ans

Mme Marguerite LANG,

née le 25 juillet 1938, fêtera ses 80 ans

Mme Marlène SCHELL,

née le 25 juillet 1938, fêtera ses 80 ans

AOUT

Mme Jacqueline KLEIN,

née le 26 août 1933, fêtera ses 84 ans

M Laurent KUBLER,

né le 24 août 1927, fêtera ses 91 ans



ANNONCES

OFFRE D'EMPLOI

Cherche femme de ménage soigneuse pour 2 heures de ménage par semaine

(Jeudi ou Vendredi de préférence).

K. Dubret. tél : 06 18 81 28 54 (appel après 18h ou mercredi dans la journée)



A VENDRE

**vélo femme tout terrain, 5 vitesses;
marque Peugeot.**

tél : 06 98 92 13 97

ou

03 88 48 70 54



LES MERVEILLES DE RAYMONDE

votre esthéticienne à domicile

tél : 06 82 58 88 13

Nouveautés : soins corporels aux huiles essentielles;
modelage bien être ; modelage aux pierres chaudes;
shampimodelage (nuque, tête visage)

Mais aussi : épilations ; teinture cils ou sourcils ;

Extension de cils ; soin des mains et des pieds



OFFRE BABYSITTING

Jeune fille (17 ans 1/2) d'assistante maternelle avec expérience cherche à faire du babysitting à Still le soir et le week-end.

N'hésitez pas à me contacter je me tiens à votre disposition au 06-66-87-55-04.



ANNONCES

GUIDE AUTISME ET SENSORIALITE

C'est avec grand plaisir que nous vous présentons l'ouvrage « Autisme & Sensorialité. Guide pédagogique et technique pour l'aménagement de l'espace ».

Cet ouvrage est le fruit d'un travail de collaboration entre cinq psychologues, partageant l'objectif de prendre davantage en compte l'impact au quotidien des particularités sensorielles des personnes avec autisme. Il apporte des préconisations relatives à la création ou à la réhabilitation d'un milieu de vie.

Cette collaboration a réuni l'Association Adèle de Glaubitz, le Centre Ressources Autisme Région Alsace et le Centre Hospitalier de Rouffach avec la volonté commune de mettre ce guide à disposition de tous, de manière gratuite et illimitée.

Ce guide apporte des préconisations relatives à la création ou à la réhabilitation d'un milieu de vie, en tenant compte des particularités de fonctionnement des personnes avec des troubles du spectre de l'autisme, plus particulièrement sensorielles et perceptives.

Il est constitué d'une partie théorique concernant l'autisme, le fonctionnement sensoriel et la structuration de l'espace, et de « fiches techniques » plus spécifiques incluant des recommandations en termes d'aménagement.



Découvrez le guide et ses fiches techniques



Téléchargement GRATUIT

Flasher ce code ou via l'adresse :
https://drive.google.com/open?id=1cvEX_526Yp0vDaIT2MubvgpSEaQFEyYS



Vivre une expérience



Centre Hospitalier de Rouffach

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

NOUVEAUX DIPLÔMÉS

Comme chaque année, la Mairie souhaite féliciter les jeunes Stillois ayant obtenu un diplôme cette année. Merci de vous présenter à la Mairie avant le 10 juillet !



CHANGEMENT HORAIRES

CONSULTATIONS DR GALMICHE

SANS RENDEZ-VOUS :

Lundi et vendredi matin 08h30 à 12h (inchangé)

Mardi et Mercredi matin de 08h30 à 10h30 (inchangé)

SUR RENDEZ-VOUS :

Mardi et Mercredi matin de 10h30 à 12h

Samedi matin de 9h à 11h30 (inchangé)

Les après-midi uniquement sur rendez-vous :

Lundi et Mardi de 15h à 19h

Jeudi de 15h 30 à 18h15 (inchangé)

Mercredi et Vendredi de 17h à 19h

Visites :

Lundi et Mardi de 14h30 à 15h.

Mercredi après-midi: vacation Institut des Aveugles (inchangé)

Vendredi de 14h30 à 17h (inchangé)

Dr GALMICHE 03 88 50 10 22

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

L'Office de Tourisme de la Région de Molsheim-Mutzig
vous propose cet été

Visites commentées gratuites

Molsheim:

Mardi 17, 24 et 31 juillet - 7 Août à 21h: Eglise des Jésuites by night avec intermèdes à l'orgue
Jeudi 19 et 26 juillet - 2, 9 et 16 Août à 21h: Enigmatique chartreuse

Altorf

Mercredi 18 Juillet et 8 Août à 18h: Curieuse abbatale bénédictine et ses jardins. *Nouveauté: visite agrémentée d'un mini-concert à l'orgue*

Mercredi 25 Juillet et 1^{er} Août à 18h: L'abbatale et ses jardins

Niederhaslach

Vendredi 20 et 27 Juillet - 3 et 10 Août à 17h: Une collégiale protégée par ses gargouilles

Mutzig

Lundi 30 Juillet: Histoire d'une ville et de son musée

4^{ème} Edition "Détours religieux": Mercredi 4 et 25 Juillet / Lundi 13 Août et Mercredi 22 Août à 18h

4 juillet: à Duttlenheim, visite commentée du patrimoine du village suivie d'un concert de l'Ensemble Vocal de l'Ecole de Musique et la Société de Musique Alsatia 1906 à l'église Saint-Louis

25 juillet: à Dinsheim-sur-Bruche, Balade commentée du village, de sa chapelle et de son église Saints-Simon-et-Jude. 1^{ère} partie du concert à l'église par la Musique municipale de Niederhaslach. Puis direction la colline du Schiebenberg où trône la Statue de la Vierge et l'Enfant. 2^{ème} partie du concert. Verre de l'amitié offert par l'Office de Tourisme.

13 Août: à Mutzig, visite commentée "La synagogue et les traces juives à Mutzig" suivie d'un concert accordéon et chants par François Wernet à l'église Saint-Maurice

22 Août: à Soultz-les-Bains, Randonnée facile "Vignoble et Patrimoine". A l'église Saint-Maurice, concert Quartett Jazz (dans le respect des lieux). Présentation de l'histoire de l'église durant l'entracte. A l'issue du concert, direction salle polyvalente où le verre de l'amitié sera offert par l'Office de Tourisme.

Toutes les animations sont gratuites. Inscriptions obligatoires (impératif pour les balades/randos)

De Juin à Septembre à Molsheim: tous les jeudis à 9h30, départ avec un vigneron pour une visite commentée du vignoble suivie d'une visite de cave et dégustation de vins. Tarif: **5 € /adulte**

Samedi 15 Septembre à Molsheim à partir de 13h30: Après-midi Hommage aux Bugatti et à leur Patron. Nombreuses animations et expositions de voitures anciennes. Présence des bugattis.

À votre agenda ! 29 et 30 Septembre à partir de 14h: Weekend de la Paix au Fort de Mutzig. Au programme, Marche de la Paix (4 points de départ), visites commentées, expositions, stands, mini-concerts, spectacle son et lumières "Si le fort m'était conté"

Tarif: **6,50 €** (sans repas). **Attention; participation à l'événement uniquement sur inscription.**

Programme, renseignements et inscriptions à l'Office de Tourisme à Molsheim :
03 88 38 11 61 - infos@ot-molsheim-mutzig.com - www.ot-molsheim-mutzig.com

MEMO PRATIQUE HORAIRES COMMERCES ET SERVICES

	MAIRIE Tél : 03 88 50 00 33	AGENCE POSTALE Tél : 03 88 50 00 33	PROXI Tél : 09 67 44 57 53	BOULANGERIE SIEGEL Tél : 03 88 50 01 89	RESTAURANT LES TUILLERIES Tél : 03 88 97 74 49	LE PETIT SALON Tél : 03 88 50 07 22	LE SALON BY CLAIRE Tél : 03 69 32 74 47	OHREL ELECTRICITE Tél : 03 88 48 78 78
LUNDI	Fermé	Fermé	8h – 12h 15h – 18h	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	8h – 12h 14h – 18h
MARDI	8h – 12h	8h – 12h	8h – 12h 15h – 18h	6h15 – 13h 15h30 – 18h30	12h – 14h	8h30 – 12h 14h – 18h30	9h – 18h	8h – 12h 14h – 18h
MERCREDI	8h – 12h	8h – 12h	8h – 12h	6h15 – 13h	12h – 14h	9h – 12h	9h – 18h	8h – 12h 14h – 18h
JEUDI	8h – 12h	8h – 12h	8h – 12h 15h – 18h	6h15 – 13h 15h30 – 18h30	12h – 14h	8h30 – 12h 14h – 18h30	14h – 19h	8h – 12h 14h – 18h
VENDREDI	8h – 12h	8h – 12h	8h – 12h 15h – 18h	6h15 – 13h 15h30 – 18h30	12h – 14h 19h – 22h	8h30 – 12h 14h – 18h30	9h – 20h	8h – 12h 14h – 18h
SAMEDI	9h – 11h	9h – 12h	8h – 12h	6h – 16h30	19h – 22h	8h – 16h30	8h – 16h	Fermé
DIMANCHE	Fermé	Fermé	Fermé	7h30 – 12h	12h – 14h 19h – 22h	Fermé	Fermé	Fermé

RESTAURANT LES TUILERIES

JUILLET 2018



Dimanche 15 juillet 2018 à midi

Couscous maison

15,90 €

AOUT 2018

Fête du Village "Messti"

Le Messti se déroulera du samedi 18 août au lundi 20 août 2018

sur la place des Tuileries.



Nous vous proposons de déguster nos bons petits plats
et pour cette occasion :

Dimanche 19 août 2018 à midi : Rosbif de cheval

Lundi 20 août 2018 au soir : Hari Owe (harengs à la crème)

Uniquement sur réservation au 03 88 97 74 49

80 GRAND'RUE - 67190 STILL



STILL

MARCHÉ AUX PUCES 19^{ème} Edition

Dimanche 22 Juillet 2018

Organisé par les Footballeurs dans la Grand Rue

Steak/Frites/Salade à midi
Tartes Flambées à partir de 16h



Pour les exposants, renseignements et réservations
au 07 70 89 00 19

(voir conditions au verso)

NOUVELLE FORMULE !
Grande Rue et Salle des fêtes

EST-ARRO
Arrosage Automatique



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT PROCES VERBAL
MUTZIG DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
CONSEILLERS ELUS : 19 SEANCE du 23 mai 2018
CONSEILLERS EN
FONCTION : 17 Sous la Présidence de M. Laurent HOCHART
CONSEILLERS
PRESENTS : 10

MEMBRES PRESENTS : Marie-Odile LIEN, Corinne ROYER, Gilles NEVERS, Pascal GEISPIELER, Adjoints
Martine THOMAS — Sylvie FISCHER – Jean-Philippe SIEGEL – Frédéric SIEGEL - Catherine JAEGLE

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Eric PAGNANI – Camille BOUCHAIN – Thomas PASCUAL - Philippe KELLER
– François THEILLER - Michel VIX - Stéphanie FRANKINET

COMPTE RENDU

Approbation des procès-verbaux des séances du 10 avril 2018 et du 4 mai 2018

Le Conseil Municipal approuve les procès-verbaux des séances des délibérations prises en séances du 10 avril 2018 et le 4 mai 2018.

Agrément d'un nouvel associé

Vu la demande de Monsieur Hubert Derigny, Président de l'Association de Chasse « La Gilloise » pour l'agrément de Monsieur Richard Specht en tant qu'associé.

Vu l'avis favorable de la commission consultative communale de chasse.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'agrément de Monsieur Richard Specht en tant qu'associé.

La location des 4 lots de chasse permet à la Commune de valoriser le ban communal en percevant 15 960,00 € de loyer pour la chasse en forêt et 13 940,00 € de loyer pour la chasse en plaine par an. La chasse est aussi un moyen de réguler la pression du gibier sur les cultures et sur la régénération de notre forêt.

ATIP - Approbation de convention

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal :

La commune de Still a adhéré à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) par délibération du 27 mai 2015

En application de l'article 2 des statuts, l'ATIP peut exercer les missions suivantes :

- 1 - Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme,
- 2 - L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme
- 3 - L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme,
- 4 - La gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux,
- 5 - La tenue des diverses listes électorales,
- 6 - L'assistance à l'élaboration de projets de territoire,
- 7 - Le conseil juridique complémentaire à ces missions,
- 8 - La formation dans ses domaines d'intervention.

Par délibération du 30 novembre 2015, le comité syndical de l'ATIP a adopté les modalités d'intervention de l'ATIP relatives à ces missions ainsi que les contributions correspondantes.

Les missions d'accompagnement portent sur l'assistance à la réalisation de documents d'urbanisme et de projets d'aménagement. Cette assistance spécialisée consiste principalement :

- au niveau technique, à piloter ou réaliser les études qui doivent être menées, à élaborer le programme et l'enveloppe financière d'une opération, à en suivre la réalisation,

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

- au niveau administratif, à préparer des consultations, rédiger et gérer des procédures, suivre l'exécution des prestations, articuler les collaborations des différents acteurs.

L'exécution de ces missions s'effectuera dans le cadre du programme annuel d'activités de l'ATIP.

Chaque mission donne lieu à l'établissement d'une convention spécifique qui est établie en fonction de la nature de la mission et des attentes du membre la sollicitant et à une contribution correspondant aux frais occasionnés par la mise à disposition des services de l'ATIP mobilisés pour la mission. Pour l'année 2018 cette contribution a été fixée à 300 € par demi-journée d'intervention. Elle s'applique également à l'élaboration des projets de territoire et au conseil juridique afférant à ces missions.

Il est proposé de confier à l'ATIP la mission d'accompagnement technique en aménagement et en urbanisme suivante : **la diffusion de la procédure relative à l'instauration du DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU) et la mise à jour du PLU** ; mission correspondant à deux demi-journées d'intervention.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015 ;

Vu les délibérations du 30 novembre 2015 et du 21 mars 2016 du comité syndical de l'ATIP adoptant les modalités d'intervention de l'ATIP relatives aux missions qui lui sont dévolues et aux contributions correspondantes.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

Approuve la convention correspondant à la mission d'accompagnement technique en aménagement et en urbanisme jointe en annexe de la présente délibération :

- la diffusion de la procédure relative à l'instauration du DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU) et la mise à jour du PLU

correspondant à deux demi-journées d'intervention

Prend acte du montant de la contribution 2018 relative à cette mission de 300 € par demi-journée d'intervention fixé par le comité syndical de l'ATIP.

Dit que :

La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois.

La présente délibération sera transmise à Madame le Sous-Préfet de Molsheim

Subvention exceptionnelle pour les anciens combattants

Le Conseil Municipal décide d'allouer la somme de 420 € à l'UNC (Anciens Combattants de Still) pour les frais de transport concernant une manifestation exceptionnelle pour le 100^{ème} anniversaire de l'Armistice de 1918 à la date du 10 juin 2018 à Colmar.

Le droit de préemption urbain permet à la commune de se porter acquéreur de tout bien immobilier (ou foncier) qui fait l'objet d'une vente à Still (en zone UB et UA). La commune se substitue alors à l'acquéreur. Cette possibilité nous permettra éventuellement de constituer un patrimoine immobilier pour des projets d'intérêt général. Ainsi toute transaction immobilière sera proposée à la municipalité par les offices notariales, qui devra lever son droit de préemption pour que la vente puisse être réalisée.

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Adoption de décisions modificatives

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1612-11,

VU la délibération du 10 avril 2018 approuvant le budget primitif de l'exercice 2018,

CONSIDERANT que des écritures sont à effectuer,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

BUDGET COMMUNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

6574	Subvention UNC (Anciens Combattants de Still)	+ 420,00 €
022	Dépenses imprévues	- 420,00 €

Délibération générale autorisant le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel contractuel par le service intérim du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin

(Loi n°84-53 modifiée – art. 25)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les nécessités de pallier aux absences momentanées d'agents municipaux, ou de faire face à des accroissements temporaires d'activité,

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin propose un service d'intérim public en mettant à disposition des agents contractuels auprès des collectivités et établissements publics bas-rhinois,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à faire appel, autant que de besoin, au service intérim du CDG 67, en fonction des nécessités de services,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son délégué à signer toute convention de mise à disposition d'un agent du service intérim avec Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin ainsi que les documents y afférents,

- DIT que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le CDG 67, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.

La mise en place de cet outil permettra à la commune de recourir au travail intérimaire d'agents. Cette option nous permettra si besoin de compléter notre équipe technique ou d'y associer pour un temps déterminé des compétences spécifiques.

Délibération du conseil municipal approuvant le Contrat Départemental de développement territorial et humain du Territoire d'action Sud

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la proposition faite par le Département du Bas-Rhin aux communes et établissements publics de coopération intercommunale d'approuver le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :

- les enjeux prioritaires du territoire d'action Sud ;
- les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département ;
- les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Exposé des motifs :

Le Département du Bas-Rhin propose un nouveau mode de partenariat aux acteurs locaux dans le cadre des Contrats Départementaux de développement territorial et humain.

L'année 2017 a été consacrée à la co-construction d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires et à la définition des enjeux prioritaires qui constitueront la base du partenariat entre le Département et les acteurs locaux pour les quatre années à venir.

Il s'agit de créer les conditions favorables permettant de générer des projets ayant un maximum d'effet levier sur l'attractivité et le développement des territoires, de favoriser les initiatives locales, de concevoir et de faire ensemble dans le respect des compétences et moyens de chacun.

Dans une approche intégrée des politiques publiques, il est proposé que les partenaires conviennent ensemble de mobiliser leurs moyens respectifs sur les enjeux prioritaires. Dans le cadre de ses compétences, le Département mobilisera son ingénierie sous toutes les formes qu'elle revêt, ainsi que ses moyens financiers notamment le Fonds de développement et d'attractivité, le Fonds d'innovation territoriale, le Fonds de solidarité communale, dans une approche intégrée de ses politiques.

Le Contrat Départemental de développement territorial et humain constitue le volet stratégique du partenariat engagé par le Département du Bas-Rhin avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Il s'inscrit dans une volonté de co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin et de gouvernance partagée. Il fera l'objet d'un suivi par l'ensemble des partenaires une à deux fois par an au sein d'un conseil de territoire d'action rassemblant les forces vives du territoire : exécutifs des Communes, des intercommunalités, opérateurs et associations, représentants de la Région et de l'Etat... tout acteur qui souhaite participer à cette réflexion collective et s'inscrire dans les ambitions du partenariat de projet.

Les enjeux prioritaires retenus pour le Territoire d'Action Sud sont les suivants :

- Développer nos sites de tourisme et de loisirs notamment par une meilleure mobilité
- Conforter les filières courtes et d'excellence
- Vivre une Terre d'humanisme, d'art et de culture, des bords du Rhin aux vallées vosgiennes
- Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi
- Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes
- Adapter le territoire à l'avancée en âge
- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur ce Contrat-cadre élaboré à l'échelle du territoire d'action Sud qui permet de valider les enjeux prioritaires du territoire et l'engagement à travailler ensemble.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des collectivités locales ;

Vu la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 11 décembre 2017 ;

Vu le projet de contrat de développement territorial et humain du territoire d'action Sud ;

Considérant l'intérêt pour la commune de s'engager dans la démarche proposée par le Département du Bas-Rhin

DECIDE

- d'approuver le Contrat Départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :

- les enjeux prioritaires du territoire d'action Sud ;
- les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin ;
- les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante
- de charger Monsieur le Maire de mettre en œuvre la présente délibération - Voté à l'unanimité

Création de deux postes d'agent technique polyvalent – Parcours Emploi Compétences (PEC)

Dans le cadre de la circulaire du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi, je vous propose de créer deux emplois de contrat de parcours emploi compétences dans les conditions fixées ci-après, à compter du 1^{er} juin 2018.

Ce contrat est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'Etat ou du Conseil Départemental.

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal l'autorise à signer la convention avec l'Etat et le contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- DECIDE de créer deux postes d'agent technique polyvalent dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».
- PRECISE que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
- PRECISE que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine.
- INDIQUE que la commune s'engage à faciliter l'accès à la formation.
- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle Emploi pour ce recrutement .

Poursuivant ses efforts pour limiter les coûts de fonctionnement, la municipalité a choisi de ne pas remplacer les agents quittant leur service. Aussi nous répondrons aux besoins de la commune en sous-traitant un certain nombre de travaux comme l'entretien des espaces verts ou en créant des postes aidés pour personnes en réinsertion professionnelle. Ainsi aux économies réalisées s'ajoute le bénéfice de soutenir des personnes éloignées de l'emploi dans leur recherche de travail.



MESSTI DE STILL

18, 19, 20 AOUT 2018

fête foraine

Samedi 18 août à 20h

et

Dimanche 19 août à 17h

BAL ANIME PAR L'ORCHESTRE SANTA ROSA

entrée gratuite

Buvette tenue par L'A.S.A. et des associations du village

Restauration et grillades assurées par l'Amicale des Pompiers de Still

Tartes Flambées d'Yvonne

Au restaurant Les Tuileries :

Dimanche midi Rossbif

et

Lundi soir "Hari Owe"



ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION STILL ANIMATION